COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2010

L'an deux Mil Dix, le vingt six Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 18 Novembre 2010 Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, LARUAZ Frédéric, Mmes MASSON Chantal et

DONZEL Maryse,

ABSENTS et EXCUSES : DELEAN Michel, AVET-FORAZ André POCHAT-COTTILLOUX Gilles, MARTEL-JON

Sandrine, GENANS BOITEUX Marc, A été élue secrétaire : MASSON Chantal

> <u>DESIGNATION DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT MIXTE DES GLIERES :</u>

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune de LA BALME DE THUY ayant délibéré le 26 Août 2010 pour l'approbation des statuts du Syndicat Mixte des Glières, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués suppléants pour représenter la Commune au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal désigne : Monsieur Michel DELEAN, Monsieur Frédéric LARUAZ.

ENQUETE PUBLIQUE - SOCIETE MERMILLOD-PORRET à THÔNES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Par arrêté en date du 2 septembre 2010, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a prescrit une enquête publique concernant la demande d'autorisation, au titre des installations classées, présentée par Monsieur le Président de la société MERMILLOD-PORRET en vue de la régularisation administrative de son entreprise spécialisée dans le travail du bois.

Cette enquête s'est déroulée du 4 octobre au 6 novembre 2010.

Le Conseil Municipal, conformément à la réglementation, est invité à donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable à la poursuite de l'activité aux conditions indiquées dans le dossier d'enquête sous réserve du respect des règles sanitaires et de sécurité.

> LOCATION DU BAR COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la reconduction de location pour le bar communal. Après examen de la demande de Monsieur Grégory GENAND-RIONDET, et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL: AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation avec Mr GENANS-RIONDET Grégory, FIXE le montant de la location à 100 € mensuel, à compter du 2 Décembre 2010.

> <u>S.E.D</u>: L'ACQUISITION DE TERRAIN NECESSAIRE A LA CONSTITUTION DES PERIMETRES IMMEDIATS DE PROTECTION DES SOURCES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'acquisition de terrain nécessaire à la constitution des périmètres immédiats des captages. Il rappelle l'accord de principe de la Mairie pour l'achat d'une partie des parcelles : - N° A 613 ; pour un montant de 135 € ; situées dans le périmètre immédiat du captage des CHALLES et appartiennent à Monsieur GENANS BOITEUX Michel. Le Conseil Municipal, après délibération : **DONNE** son accord pour acquérir le terrain ci-dessus désigné et **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à cette acquisition.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 02 décembre 2010